

La Mairie de Paris subventionne les professionnels parisiens qui livrent de nuit

Lors du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018, la ville de Paris (qui est adhérente de l'association Certibruit depuis 2012) a adopté des mesures d'accompagnement des professionnels parisiens pour développer les livraisons nocturnes silencieuses labélisées.

Livrer de nuit : une solution qui fait consensus pour désengorger les villes

Depuis 2012, la Ville de Paris adhère à l'association (loi 1901) CERTIBRUIT qui propose aux acteurs de la logistique urbaine ainsi qu'aux collectivités locales un accompagnement global pour réaliser des livraisons de nuit respectueuses des riverains. En effet, les livraisons de nuit ou à horaire décalé tardif ou matinal, permettent de désengorger la ville au moment où elle est davantage sollicitée, de réduire ainsi les temps de trajet, la consommation d'énergie et l'émission de polluants. Les temps de parcours plus réguliers permettent également de mieux planifier la livraison.

Ces alternatives, assez simples à mettre en place et reconnues pour leur efficacité par tous les acteurs impliqués, nécessitent tout de même de déployer des réponses à la fois techniques et comportementales afin de garantir le respect des riverains.

Un grand pas vers le déploiement des livraisons de nuit : la subvention des professionnels vertueux

Convaincue par cette solution de logistique urbaine durable, et afin d'aider les professionnels parisiens, la Ville de Paris met en place un dispositif d'aides et de subventions pour réaliser des travaux d'insonorisation, financer la labellisation des points de vente et améliorer le taux d'équipement en véhicules silencieux.



Subvention des restaurants et commerces de bouche parisiens pour engager des travaux d'insonorisation de leur local

La première mesure de ce plan d'accompagnement pour des livraisons nocturnes plus silencieuses consiste à encourager les professionnels parisiens à équiper leurs locaux de dispositifs anti bruit et à labelliser leur point de vente permettant des livraisons nocturnes certifiées plus silencieuses. **La Ville de Paris propose pour ces différentes actions (audits, travaux, certification) une subvention à hauteur de 50% du montant HT plafonné à 4 000 €.**

La délibération 2018 DVD 38 précise que « ces travaux devront être labellisés par un organisme certifié dans le domaine du bruit dans l'environnement particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain. »

Pour savoir comment insonoriser son local, l'association Certibruit met à disposition la charte « Livraisons de nuit respectueuses des riverains et de l'Environnement » développée par les professionnels et experts impliqués dans les problématiques de logistique urbaine.

Pour obtenir le label Certibruit il convient de remplir le dossier de demande du label disponible à cette adresse : www.certibruit.fr/doc_telechargement/Dossier-Labellisation-Certibruit-2017.doc

La délibération est disponible sur le site de l'association à cette adresse : www.certibruit.fr/doc_telechargement/deliberation-travaux-insonorisation-signature-Mme-Hidalgo-mars-2018.pdf.

Le dossier de demande de subvention sera très prochainement disponible sur le site de Paris.fr.



Subvention pour les transporteurs et petits commerçants pour faire l'acquisition de véhicules propres et silencieux certifiés Piek

Pour être livré de nuit il faut s'appuyer sur des véhicules silencieux. La ville de Paris met à disposition une **subvention pour l'achat ou la location LLD ou LOA d'une durée d'au moins 24 mois, d'un véhicule neuf électrique, hydrogène ou GNV.**

- 20% du prix HT plafonné à 2 000 € pour un véhicule utilitaire léger (inférieur ou égal à 3,5T) ;
- 20% du prix HT plafonné à 6 000 € pour un poids lourd (supérieur à 3,5T).

Le véhicule doit, pour prétendre à la subvention, être certifié Piek. Cette certification, délivrée en France par le Cemafruid, certifie que le matériel respecte le seuil sonore maximum de 60 dB(A). Pour obtenir plus d'informations, visitez le site <http://piek.cemafruid.fr>.



Certibruit propose le label « Je livre la nuit sans bruit » pour les transporteurs certifiés silencieux. Pour prétendre à ce label qui facilite la subvention, il convient de remplir le dossier de demande du label Transporteurs disponible à cette adresse : www.certibruit.fr/doc_telechargement/Certibruit-Le-label-je-livre-la-nuit-201612-dossier-de-demande.pdf

La délibération est disponible sur le site de l'association à cette adresse : www.certibruit.fr/doc_telechargement/deliberation-vehicules-silencieux-signature-Mme-Hidalgo-mars-2018.pdf.

Le dossier de demande de subvention sera très prochainement disponible sur le site de Paris.fr.

Ces aides sont cumulables avec d'autres aides et notamment celles de la Ville de Paris existantes pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique/hydrogène/GNV (gaz naturel de véhicules).

Elles sont disponibles pour les entreprises de toutes tailles.

Plus d'informations sur l'association Certibruit

L'association Certibruit est une véritable vitrine des acteurs de la logistique urbaine car depuis sa création elle réunit des acteurs très différents :

- défenseurs de l'environnement comme France Nature Environnement,
- transporteurs et leurs représentants (FNTR, TLF, OTRE, TF, ...),
- carrossiers, équipementiers, fabricants de groupes frigorifiques, etc.,
- administrations et collectivités locales (Ministère en charge de l'écologie, grandes villes comme Paris, Lyon ou Bordeaux, ...),
- experts (Cemafruid, Club Demeter, CIDB, ...),



Communiqué de presse Certibruit – avril 2018

- ou encore professionnels de la distribution et de la restauration (Carrefour, Perifem, McDonald 's, le Marché de Rungis...).

Leur point commun ? Ils sont tous persuadés de l'efficacité de livrer de nuit. Sur la base de travaux réalisés en son sein par ces différents acteurs, l'association Certibruit a développé les labels « Livraisons de nuit respectueuses des riverains et de l'environnement » pour les professionnels de la distribution et de la restauration présents dans les centres-villes et « Je livre la nuit sans bruit » pour les transporteurs qui utilisent des engins de transport et de manutention silencieux.

Plus d'informations disponibles sur contact@certibruit.fr ou sur le site www.certibruit.fr